

## Déclaration préalable

### **CAPD du vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019**

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Le 18 juillet dernier à grand renfort de médias, le ministre de l'Éducation nationale et la ministre aux personnes handicapées ont présenté leur plan d'action pour une "École de la République pleinement inclusive".

Plans, chantiers, colloques, expérimentations, concertations autant de mots plusieurs fois utilisés depuis un an. Pour le SE-Unsa, l'ambition de l'école inclusive a besoin de mesures concrètes construites sincèrement avec l'ensemble des acteurs. Cela passe par la formation de nombreux enseignants au CAPPEI. Ceux-là même qui deviendront « personne ressource » pour leurs collègues de l'ordinaire. L'année dernière, dans notre département, pour 28 demandes avec avis favorable, seulement 10 départs ont été accordés. On peut alors se questionner sur le décalage entre les besoins du département et la réalité des départs en formation. Espérons donc que cette année, un plus grand nombre de demandes seront acceptées.

De plus, au sein même de notre académie, de grandes différences demeurent. Notre pourcentage de départ est bien inférieur à certains départements. Une harmonisation de la politique des départs permettrait une meilleure équité entre les collègues.

A propos de la formation en tant que telle, l'épreuve « personne ressource » pose aujourd'hui des difficultés par son manque de cohérence dans les attendus des formateurs, ce qui entraîne de grandes disparités dans les résultats, pouvant même jouer sur la réussite de l'examen. Une plus grande transparence quant aux attendus de l'épreuve permettrait une meilleure préparation des candidats.

Pour finir, nous nous félicitons d'être un département bienveillant à l'égard des demandes de temps partiel et souhaitons que cette politique perdure pour le bien-être de tous.